

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

ARC Syndicat Mixte
Assemblée Régionale de Coopération du Genevois,
Syndicat Mixte
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès 74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 25 février 2016

MOTION RELATIVE
AU PROJET DE
LIAISON
AUTOROUTIERE
ENTRE MACHILLY
ET THONON-LES-
BAINS

L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à vingt
heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est
réuni à Archamps à la Communauté de communes
du Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,
Convocation du : 18 février 2016
Secrétaire de séance : Claude MANILLIER
Membres présents : 29

N° CS2016-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 3

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY –
M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Dominique BONAZZI – M. Pierre FILLON –
M. Jean NEURY – M. Jean DENAIS – Mme Murielle
DOMINGUEZ – M. Jean-Pierre MERMIN –
M. Stéphane VALLI – M. Hubert BERTRAND –
M. Jean-Claude CHARLIER – M. Dominique
GUERITEY – M. François MEYLAN – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD
– M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET –
M. Louis FAVRE – M. Claude MANILLIER

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel
BOUCHER – M. Christian PERRIOT, suppléant de
Mme Astrid BAUD-ROCHE – Mme Isabelle
HENNIQUAU, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent
SCATTOLIN – M. Jean-Luc GUERINEAU donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Marie
Antoinette MOUREAUX donne pouvoir à M. Régis
PETIT

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN EN GENEVOIS

- 8 MARS 2016

ARRIVÉE

• Délégués excusés : M. Michel BOUCHER –
Mme Astrid BAUD ROCHE – M. Martial SADDIER –
M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER –
M. Jean-Luc GUERINEAU – M. Guy FLAMMIER –
M. Christophe MAYET – Mme Marie-Antoinette
MOUREAUX

MOTION RELATIVE AU PROJET DE LIAISON AUTOROUTIERE ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS

Par arrêté en date 14 janvier dernier, le Préfet de la Haute-Savoie a soumis à la concertation publique le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains (16,5km pour 200M€ avec une mise en service prévue en 2023). Cette concertation se déroule du 18 janvier au 18 mars 2016 et le bilan qui en sera tiré viendra alimenter le dossier d'enquête publique préalable à une nouvelle déclaration d'utilité publique (DUP) envisagée pour 2017-2018.

Ce projet de liaison autoroutière concédée, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat, a pour objectif de desservir et irriguer le territoire situé au Sud de Thonon-les-Bains depuis l'agglomération d'Annemasse-Genève et l'autoroute A40. Il s'agit d'offrir ainsi une infrastructure efficace qui déchargera les routes départementales des trafics de transit et d'échanges.

Cet axe routier structurant figurait déjà au schéma multimodal de désenclavement du Chablais approuvé par le ministre des transports en 1999, date à laquelle le Chablais comptait 30 000 habitants de moins qu'aujourd'hui.

Il doit venir en complément du développement des transports collectifs, dont notamment l'ouverture du « Léman Express » (CEVA) en 2019 et la mise en œuvre du futur bus à haut niveau de service (BHNS) entre Thonon et Genève.

Ce projet est d'ores et déjà inscrit dans les documents territoriaux de planification à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Chablais approuvé le 23 février 2012 et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thonon-les-Bains approuvé le 18 décembre 2013. Il est en adéquation avec les perspectives de développement mais aussi de protection des territoires telles qu'exprimées dans ces documents. Ce projet est également inscrit dans le schéma d'agglomération du Grand Genève, établi en 2007 (Projet d'agglomération n°1) et mis à jour en 2012 (Projet d'agglomération n°2).

Cette liaison autoroutière intègre la future connexion au contournement routier de Thonon, mis en service en juillet 2008, et à la section carrefour des Chasseurs-Machilly mise en service en novembre 2014.

Le projet de liaison autoroutière concédée conserve les caractéristiques principales de la route express 2 x 2 voies déclarée d'utilité publique le 17 juillet 2006 et s'inscrit globalement dans la bande alors déclarée d'utilité publique. Toutefois, la mise en péage, seule solution financière permettant d'assurer l'équilibre économique du projet, implique un réexamen des conditions d'utilité publique du projet et donc une nouvelle DUP.

A ce stade, il est essentiel que l'ARC, par la voix de son Comité syndical, exprime son adhésion au projet et sa volonté forte de le voir aboutir afin d'accompagner le développement harmonieux du Genevois français et la qualité de vie de ses habitants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUTIENT** le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-
Préfecture de St Julien en Genevois le **04 MARS 2016**
Publié ou notifié le **04 MARS 2016**

Le Président,
Jean DENAIS

